

La commune de Montigny est propriétaire de « la Baignade » au bord du Loing.

Cette décision du conseil municipal du 10 mars 1948, prise afin de préserver le site tant aimé des montignons où, jadis, un petit terrain de camping permettait à quelques familles de touristes de passer des journées en plein air a été due à l'initiative d'un des membres de ce conseil, Monsieur Sudron, pâtissier à Montigny. Le maire de l'époque, depuis longtemps montignon, était Monsieur Georges Saint-André également commerçant.

Le Syndicat d'Initiative était alors S.I. de Montigny-La Genevraye. Cette association a cessé d'exploiter le camping et en a offert l'entière propriété à la commune de Montigny au début de l'été 1984 clôturant ainsi son action. Le registre des délibérations de ce syndicat a été remis alors entre les mains du maire de l'époque : Georges Barrois.

Quelques années plus tard, en 1990, la commune a acheté une parcelle supplémentaire limitrophe de ce qu'elle possédait déjà, au lieu-dit « les prés de Montigny » sur ce même terrain de « la Baignade ». Le maire étant Alain Estadiou.

Pourtant, beaucoup d'habitants de nos communes ignorent comment et pourquoi la commune de Montigny est propriétaire sur la commune de La Genevraye.

Registre des conseils Municipaux de Montigny sur Loing Délibération approuvée le 10 mars 1948

Le maire est alors Georges Saint-André.

Le maire donne la parole à Monsieur Sudron, adjoint et trésorier du SI de Montigny-La Genevraye qui soumet à l'assemblée un projet d'acquisition de terrain par le-dit S.I. et dans lequel il serait désirable que la commune de Montigny participe. La commune de La Genevraye ayant déjà donné son accord de principe pour l'acquisition. Le terrain dont la vente est décidée par la propriétaire actuelle Mme Cloetz se trouve compris dans un ensemble de parcelles situées en bordure du Loing dont la réunion constitue le site aujourd'hui dénommé « le Gué

Joli », où, pendant la saison estivale, des visiteurs, campeurs, etc, viennent chaque année toujours plus nombreuse se baigner ou se reposer dans un cadre champêtre unique qui, depuis un demi-siècle, a été reproduit par des peintres de talent. Le commerce local, et par suite les ressources budgétaires (perception de la taxe locale) s'en trouvent accrus pour les deux communes de Montigny sur Loing et La Genevraye.

C'est du plus gros intérêt que ce site aujourd'hui réputé devienne en totalité la propriété du S.I qui en maintiendra la jouissance au public, au lieu qu'un particulier devenant acquéreur s'empresserait de le clore, et, par suite, d'en supprimer l'accès aux visiteurs. Le prix du terrain est de 400 000 F environ. Pour réaliser l'opération le SI a décidé de mettre à la disposition des souscripteurs au projet des parts de 1000 F. Près de 100 parts ont déjà été prises par les habitants de Montigny, en particulier par les commerçants.

En présence de l'accueil empressé de la population à l'égard du projet, le maire demande à l'assemblée de ne pas rester indifférente et de s'associer en s'inscrivant pour une acquisition de 150 parts. Il souligne l'intérêt vital qu'il y a là pour tous les villages situés dans le circuit touristique de la forêt de Fontainebleau et sur les bords du Loing.

Le maire remercie M. Sudron et ses collègues du SI pour la diligence qu'ils ont apporté dans leur démarche auprès de Mme Cloetz, parant ainsi à une vente brusquée qui était déjà annoncée en faveur d'un particulier. Il attire l'attention des membres du conseil sur le vote de la somme de 150 000F qui n'a pas le caractère d'une subvention mais doit être considérée comme une acquisition de 150 parts donnant droit de propriété sur le terrain. Après divers échanges de vues, l'assemblée vote à l'unanimité de ses membres présents l'acquisition de 150 parts. Cette somme sera imputée à un compte spécial et inscrite au budget de 1948 (en dépenses extraordinaires).